

**Commission sur les transports et les travaux publics
consultation sur la sécurité des chauffeurs de taxi et le service
du transport par taxi dans Montréal**

**Mémoire de l'Association Haïtienne des Travailleurs du
Taxi de Montréal**

Commission sur les transports et les travaux publics
consultation sur la sécurité des chauffeurs de taxi et le service
du transport par taxi dans Montréal

Mémoire de l'Association Haïtienne des Travailleurs du Taxi de Montréal

Mesdames, Messieurs, les commissaires

L'Association Haïtienne des Travailleurs du Taxi de Montréal se réjouit de la tenue de cette commission sur la sécurité des chauffeurs de taxi dans la grande région métropolitaine. Elle profite de cette occasion exceptionnelle pour saluer tous les intervenants qui collaborent à cet exercice et félicite de façon particulière le Bureau du Taxi de Montréal ainsi que la Société Para municipale, initiateurs de cette large consultation autour de la sécurité des travailleurs du taxi.

L'Association que nous représentons a vu le jour au mois de juin de l'été 1982 au moment où les chauffeurs de taxi d'origine haïtienne étaient massivement victimes de racisme de la part des confrères blancs et des dirigeants de certaines associations de service. Heureusement que ce temps maudit qui empoisonnait l'air montréalais est en très bonne partie derrière nous. Nous nous souvenons bien de la solidarité agissante des citoyens qui se disaient choqués par ce qu'ils ont entendu. Plus tard, arrivait le Bureau du Taxi qui sous la direction éclairée de monsieur Richard Boyer a su apporter des corrections profondes et nécessaires sur le fonctionnement de l'industrie sur l'île de Montréal.

Si nous saluons cette initiative que nous voyons comme un petit pas dans la bonne direction, nous voulons, en tout premier lieu, émettre quelques opinions sur plusieurs aspects de cette consultation qui nous laissent confus, malgré notre bonne volonté à l'égard des travaux de la commission.

Nous avons peine à comprendre pourquoi la sécurité des chauffeurs de taxi soit un simple point parmi plusieurs autres. Les chauffeurs de taxi, les premiers intéressés s'attendaient plutôt à quelque chose qui s'adressait spécifiquement à eux : **la sécurité des chauffeurs de taxi au travail**. On semble procéder comme s'il n'était rien passé pour arriver à l'idée de mettre sur pied cette commission. Nous nous souvenons de Mr Bouzid Zied, le tout dernier chauffeurs de taxi tué au volant de son véhicule lors de son quart de travail.

Il ne faut pas se méprendre, nous avons un immense intérêt pour l'ensemble des sujets soulevés dans cette consultation cependant comme organisme représentant les

intérêts des chauffeurs et des artisans du taxi nous croyons ,pour le moment, qu'on gagnerait si la commission parvenait à se focaliser sur la question de la sécurité des chauffeurs. Un recadrage est indispensable selon nous.

Ce mélange de sécurité élargie, de développement, de publicité dans les taxis, de formation des chauffeurs constitue un cocktail qui n'est pas à notre goût .Si cette consultation avait comme objectif de traiter tous les points d'un seul coup , on risque fort bien d'aboutir à des résultats insignifiants bien en dessous des espoirs suscités par la tenue de cette commission sur la sécurité des chauffeurs. D'après nous, la proposition ratisse trop large et le poisson semble aller vers une noyade sûre et certaine si l'on ne corrige pas le tir.

Nous fermons ce chapitre en disant ceci : La plupart des questions soulevées ou des propositions avancées par des groupes d'intérêt devant vous Mesdames, Messieurs,les commissaires sont d'actualité et même légitimes cependant du point de vue de l'association haïtienne des travailleurs du taxi, elles mériteraient d'être étudiées dans un cadre à part avec comme terme central **l'avenir de l'industrie du taxi à Montréal.**

La commission a reçu un nombre intéressant de mémoires, nous les respectons tous malgré nos désaccords avec eux sur la place peu enviable qu'ils accordent à la sécurité des chauffeurs. Nous choisissons de faire l'économie de quelques points déjà soulevés devant la commission par d'autres intervenants .Nous avons regardé surtout la proposition visant l'obligation de faire installer une caméra dans chaque taxi. Parmi les chauffeurs, ça discute fort. Il y en a qui n'en veulent pas et nous ne sommes pas les premiers à vous l'apprendre et ils ont des arguments très solides qu'on ne peut pas ne pas considérer. Dans notre démocratie, la vie privée des gens n'est pas négociable, voilà un point de convergence entre chauffeurs et clients .Aussi comment la présence d'une caméra dans le taxi va-t-elle assurer la sécurité du chauffeur? Et finalement combien coûtera cet équipement à court et à moyen terme et comment et par qui sera-t-il financé?

Dans le milieu du taxi les chauffeurs se plaignent amèrement du fait qu'ils sont toujours les seuls à assumer les coûts de tous les changements proposés par les grands joueurs de l'industrie. Pourquoi pas un partenariat lorsque vient le moment de passer à la caisse ?

L'agression d'un chauffeur de taxi est un acte criminel qui déborde la seule responsabilité de la victime .Les services de police, le système de justice, les responsables politiques ,tout le monde a une responsabilité ,tout le monde doit faire sa part et non pas seulement les victimes potentielles .

Il y a des chauffeurs qui penchent pour un séparateur, ils évoquent trois bonnes raisons : a) Ce dispositif accorde un haut niveau de sécurité b) il peut être amovible c) il coûte moins cher .

Ceux qui s'y opposent voient dans ce choix un mur qui éloigne le client du chauffeur, paralyse le rapport humain auquel les gens sont habitués .Avant tout, disent-ils , cela ne colle pas avec l'image de Montréal ,ville réputée sécuritaire au Canada. Ils concèdent, par contre, que chaque vie est importante et même une seule personne assassinée représente un meurtre de trop. Ils suggèrent donc que l'utilisation d'un séparateur soit le libre choix du chauffeur.

Autres avenues. Nous avons l'impression qu'on n'a pas pris le temps d'examiner certaines initiatives qu'on a déjà expérimentées dans le cadre des travaux de la table de concertation du Bureau du taxi ,ni en terme d'éducation ou d'actions conjointes . L'utilisation des cartes de crédit, le paiement interac, les coupons des compagnies de taxi en lieu et place d'argent comptant dans les taxis ont certainement fait baisser le taux d'agression des chauffeurs de taxi . Le bouton-alerte 911 installé sur de nombreux taxi sans retourner au fameux code 13 jadis utilisé par les compagnies de taxi sont autant d'expérience qu'il ne faut pas jeter à la poubelle. Et enfin rien ne nous empêche à essayer l'utilisation d'un bouton panique faisant klaxonner le véhicule à pleine volée en cas de danger ou l'installation de feu de détresse placé à côté du lanternon. Il reste aussi la possibilité que le code criminel soit plus sévère à l'endroit des agresseurs des chauffeurs de taxi, tout comme le demande le syndicat des chauffeurs de la STM

Voilà Mesdames et Messieurs les commissaires le point de vue de L'Association Haïtienne des travailleurs du Taxi de Montréal, une position qui rallie la majorité des chauffeurs du Grand Montréal. Nous attendons beaucoup de vous, bon travail et merci.

Wesner Jean-Noël

Président de l'Association Haïtienne des Travailleurs du de Montréal.

Montréal, le 12 mai 2014